

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

Du 7 janvier 2022

Membres présents :

Madame GUY Fabienne.

Messieurs BAUD Jacques, BAUD Alain, ROGNON Vincent, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice.

Membre absent excusé : Monsieur Michaël AMEIL (donnant pouvoir à Vincent ROGNON) et Madame Michèle GUYON (donnant procuration à Ahmed KALLAL).

Auditeur : 0.

Secrétaire de séance : Monsieur HENRIET Noël.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.
La séance se déroule à la mairie.
Début de séance à 20h05.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu du 3 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – DEMISSIONS DE TROIS CONSEILLERES MUNICIPALES

3 conseillères municipales ont fait part de leur démission à Monsieur le Maire. Elles ont également écrit une lettre ouverte aux habitants consultable en mairie. Les démissions ont été actées par la Sous-Préfecture. Les commissions municipales vont être refondées.

CCAS : Michèle GUYON, Michel PRENCIPE, Noël HENRIET

Listes électorales : Ahmed KALLAL sera le président

Scolaire et périscolaire : Fabienne GUY

3 – CANALISATION DES EAUX DU BIEF

Réception d'un courrier de l'avocat de la commune présentant les demandes de la partie adverse. La commune a deux mois pour répondre. Il n'est pas tenu compte de la décision de l'expert car la listéria ne venait pas des eaux pluviales.

Si la commune se réfère à la demande, elle devrait réaliser les travaux à hauteur de 36000€ HT. Le GAEC du Grand Clos demande également 18 144 € en réparation des préjudices subis (bêtes abattues).

Le Conseil municipal décide de ne pas réaliser les travaux et de ne pas payer les dommages-intérêts. La procédure se poursuit, la commune attendra la décision du tribunal.

4 – PARTICIPATION AU SACTOM

La participation de la commune au Sactom pour 2021 a augmenté et s'élève à 47 200 €. L'augmentation est due principalement au transport des boues Covid (transport par camions citernes dans les Vosges). La facturation de l'assainissement pour la commune représente 35 700 € ce qui fait que la participation du budget communal s'élève à 11 500€.

En 2021, le Sactom n'a pas eu de subvention pour les boues Covid.

Concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, une dépense supplémentaire s'ajoute au coût initial des travaux : environ 23 000 € pour amener la fibre, à discuter avec le maître d'œuvre.

5 – TAXE D'AMENAGEMENT

Une augmentation de 3 % a été votée lors de la dernière réunion du Conseil municipal. Elle sera applicable en 2023 et non en 2022, la délibération devait être prise avant le 1^{er} décembre 2021.

6 – TRAVAUX DU CALVAIRE

Des murs et murets menacent de s'effondrer. Une architecte du patrimoine est venue visiter le site. Un devis de 4 000 € a été réalisé pour les études et le dépôt de permis pour la réhabilitation du site. Des financements sont envisageables. La commission se réunira et demandera à l'architecte un chiffrage approximatif des travaux avant de s'engager dans la démarche.

7 – SERVICE CIVIQUE

Il convient de déterminer une mission, la commune partirait sur une mission d'ordre social (aide aux devoirs au périscolaire, CCAS...).

8 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Les tarifs de location de la salle des fêtes ont été remis à jour. Le ménage et les ordures sont compris dans le prix. Le Conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs.

TARIFS SALLES							
	SALLE DES FETES				SALLE ASSOCIATIONS		
	HABITANTS VAL D'USIERS	SOCIETES EXTERIEURES	ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	ASSOCIATIONS NON SUBVENTIONNEES	HABITANTS VAL D'USIERS (30 personnes maxi)	ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	ASSOCIATIONS NON SUBVENTIONNEES
1 journée (24h)	200 €	250 €			80 €	GRATUIT	
1 journée avec cuisine (24h)	280 €	330 €				GRATUIT	
Week end	400 €	450 €			130 €	GRATUIT	
Enterrement	60 €				60 €		
Assemblée générale			GRATUIT			GRATUIT	
Manifestation lucrative			100 € (participation aux frais de fonctionnement)	20 € (ordures ménagère)		100 € (participation aux frais de fonctionnement)	20 € (ordures ménagère)
OPTIONS ET SERVICES							
Assiette, verre, autre... cassé ou perdu	5 € l'unité						
Couvert cassé ou perdu	1 € l'unité						
Tracteur, benne et employé communale	50 € / heure (minimum d'une heure de facturation)						
Employé seul (ex : débouchage égout)	25 € / heure						

Déneigement	50 € / heure
Corbillard (Déplacement à Pontarlier ou Levier)	Gratuit
Corbillard (Déplacement à Besançon ou environ)	forfait de 50 €

Toutes les réservations de salles seront actées dès le versement d'un chèque d'arrhes de 30 % du montant de la location et d'un chèque de caution de 500 €.

Tout désistement dans les 7 derniers jours précédant la réservation sera facturé dans l'intégralité du montant de la location.

9 – PROJETS IMMOBILIERS RECENTS

- PLUI début 2024 : beaucoup de dépôts de CU / DP / PC.
- Terrains Pellegrini : 6 parcelles ;
- Françoise Clerc : 8 parcelles ;
- Vincent Dekeyser : 2 parcelles.

10 – INVESTISSEMENT : OUVERTURE DE CREDITS SUR 2022

Dans l'attente du vote du budget 2022, des crédits sont ouverts en investissement dans la limite de 25% des dépenses budgétisées en 2021. Décision adoptée, une abstention.

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Budget principal

	Prévisions en 2021	25 % des crédits ouverts
Chapitre 21	107 385 €	26 846 €

Budget assainissement

	Prévisions en 2021	25 % des crédits ouverts
Chapitre 21	50 000 €	12 500 €

Budget bois

	Prévisions en 2021	25 % des crédits ouverts
Chapitre 21	21 000 €	5 250 €

Budget périscolaire

	Prévisions en 2021	25 % des crédits ouverts
Chapitre 21	5 000 €	1 250 €

Budget eau

	Prévisions en 2021	25 % des crédits ouverts
Chapitre 21	41 400 €	10 350 €

8 – QUESTIONS DIVERSES

❖ Date de fusion en commune nouvelle : pour avancer sur le projet de fusion en commune nouvelle Val d'Usiers, il est proposé de voter sur une date de fusion par bulletins secrets. Les résultats du vote sont les suivants :

- 5 voix pour 2024 ;
- 1 voix pour 2023 ;
- 3 voix contre la fusion ;
- 2 bulletins blancs.

La date de fusion proposée pour Sombacour est 2024.

❖ Elections : les présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 ; les législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

❖ Bulletin municipal : il sera réalisé avant l'été.

❖ Défrichement pour l'extension de la carrière : le projet d'extension de la carrière avait été refusé par l'ancien Préfet. Toutefois, le nouveau Préfet est d'accord. Le dossier va donc être redéposé. Par conséquent, la commune doit reprendre la délibération prise en 2019 concernant le défrichement pour l'extension de la carrière. En effet, un

défrichage est nécessaire pour faire un nouveau chemin pour contourner l'emprise actuelle. Ce défrichage n'aura pas lieu dans l'immédiat.

Le Conseil municipal accepte de délibérer sur ce sujet et donne son accord à l'unanimité.

- ❖ Logements communaux : deux logements communaux se libèrent.
 - T2 à la Poste de 56 m² avec garage et grenier, loyer de 430 €, disponible 1^{er} mars ;
 - T3 à la cure : la commission a déjà attribué le logement.
- ❖ Repas des Anciens : le repas est annulé en raison du contexte sanitaire.
- ❖ Demandes de subvention :
 - La Croix-Rouge : non car priorité aux associations locales ;
 - Semons l'Espoir pour la maison des familles : non car ils ont des subventions d'autres organismes ou associations (6 voix contre).

La séance est levée à 22h15.

Prochaine réunion le vendredi 11 février 2022 à 20h00